



BRUN CONSEIL

Commissariat aux comptes Expertise comptable

OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL

ASPRES - THUIR

Boulevard VIOLET- BP 25
66300 THUIR

Rapport du
Commissaire aux Comptes
sur les Comptes Annuels
Assemblée d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31/12/2025

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL ASPRES - THUIR

Boulevard VIOLET – BP 25

66300 THUIR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Mesdames, Messieurs, les membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 25 juin 2024, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL ASPRES - THUIR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la présidente.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on



peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

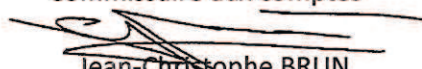
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Perpignan le 15 juin 2026

Pour la société JC BRUN CONSEIL
Commissaire aux comptes


Jean-Christophe BRUN
Commissaire aux Comptes



En Euro

	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024	Variation en valeur en %	
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,	3 549,12	6 118,97	-2 569,85	-42,00
Autres immobilisations incorporelles				
Immoys incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	6 550,08	7 349,38	-799,30	-10,88
Autres immobilisations corporelles	204 714,75	203 481,20	1 233,55	0,61
Immoys corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	214 813,95	216 949,55	-2 135,60	-0,98
Stocks et en-cours	157 120,21	146 967,75	10 152,46	6,91
Créances				
Créances Clients, usagers et comptes rattachés	59 150,66	44 127,19	15 023,47	34,05
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	139 287,73	167 639,52	-28 351,79	-16,91
Charges constatées d'avance	8 804,43	6 969,00	1 835,43	26,34
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	43 244,57	4 803,98	38 440,59	800,18
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	407 607,60	370 507,44	37 100,16	10,01
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	622 421,55	587 456,99	34 964,56	5,95

BILAN PASSIF

7102 - OFFICE TOURISME ASPRES THUIR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Écarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	224 972,74	222 819,51	2 153,23	0,97
Autres réserves				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	-53 028,08	2 153,23	-55 181,31	
Situation nette (sous-total)	171 944,66	224 972,74	-53 028,08	-23,57
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	66 294,94	83 809,94	-17 515,00	-20,90
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	238 239,60	308 782,68	-70 543,08	-22,85
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	183 955,74	79 679,97	104 275,77	130,87
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 997,30	82 697,55	18 299,75	22,13
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	59 818,91	83 029,44	-23 210,53	-27,95
Personnel et comptes rattachés	39 410,00	33 267,35	6 142,65	18,46
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	384 181,95	278 674,31	105 507,64	37,86
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	622 421,55	587 456,99	34 964,56	5,95

En Euro

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation					
Cotisations					
Ventes de biens et services					
Ventes de biens		580 308,74	619 203,82	-38 895,08	-6,28
<i>dont ventes de dons en nature</i>					
Ventes de prestations de services		277 429,49	280 564,04	-3 134,55	-1,12
<i>dont parrainages</i>					
Produits de tiers financeurs					
Concours publics et subventions d'exploitation		420 267,90	376 248,25	44 019,65	11,70
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable					
Ressources liées à la générosité du public					
Dons manuels					
Mécénats					
Legs, donations et assurances-vie					
Contributions financières					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			2 604,88	-2 604,88	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Utilisations des fonds dédiés					
Autres produits		1 063,48	968,02	95,46	9,86
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I)	1 279 069,61	1 279 589,01	-519,40	-0,04
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises		344 536,57	356 523,91	-11 987,34	-3,36
Variation de stocks		-6 734,35	22 252,49	-28 986,84	-130,26
Autres achats et charges externes		315 330,42	268 080,95	47 249,47	17,63
Aides financières					
Impôts, taxes et versements assimilés		28 038,06	19 574,97	8 463,09	43,23
Salaires		477 795,73	464 182,20	13 613,53	2,93
Cotisations sociales		117 667,61	110 107,42	7 560,19	6,87
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		51 376,16	53 289,43	-1 913,27	-3,59
Dotations aux provisions					
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Report des fonds dédiés					
Autres charges		2 536,89	2 864,79	-327,90	-11,45
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II)	1 330 547,09	1 296 876,16	33 670,93	2,60
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	-51 477,48	-17 287,15	-34 190,33	-197,78

En Euro

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés		796,15	1 168,43	-372,28	-31,86
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(III)	796,15	1 168,43	-372,28	-31,86
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées		2 346,75	1 247,17	1 099,58	88,17
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(IV)	2 346,75	1 247,17	1 099,58	88,17
2-RÉSULTAT FINANCIER	(III-IV)	-1 550,60	-78,74	-1 471,86	
3-RESULTAT COURANT avant impôts	(I-II+III-IV)	-53 028,08	-17 365,89	-35 662,19	-205,36
Produits exceptionnels	(V)		20 551,00	-20 551,00	-100,00
Charges exceptionnelles	(VI)		1 031,88	-1 031,88	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(V-VI)		19 519,12	-19 519,12	-100,00
Participation des salariés aux résultats	(VII)				
Impôts sur les bénéfices	(VIII)				
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V)	1 279 865,76	1 301 308,44	-21 442,68	-1,65
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VII+VIII)	1 332 893,84	1 299 155,21	33 738,63	2,60
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-53 028,08	2 153,23	-55 181,31	
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE					
Charges des contributions volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.					
TOTAL		-53 028,08	2 153,23	-55 181,31	

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 622 421,55 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -53 028,08 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 11/02/2026.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Une comptabilité d'engagements est tenue depuis le 01/01/2011.

L'Office de Tourisme Intercommunal Aspres-Thuir exerce à titre prépondérant, les activités traditionnelles, à savoir l'accueil et le renseignement des touristes, d'une part, la promotion du territoire sur lequel porte sa compétence, d'autre part. A titre accessoire, il gère la visite des caves Byrrh, situées à Thuir et ancienne propriété de la SA Cusenier, et assure dans ce cadre, la vente des produits de cette société, ainsi que ceux des petits producteurs de Aspres.

Le compte de résultat de chaque secteur est établi à partir de la comptabilité analytique et joint aux comptes annuels clos au 31/12/25.

Contributions volontaires:

La contribution volontaire est un acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une association un travail, des biens ou d'autres services à titre gratuit. Les contributions volontaires n'entraînent donc pas de flux financiers et sont donc par nature gratuites.

Dès lors que ces contributions présentent un caractère significatif, elles doivent faire l'objet d'une information appropriée dans l'annexe portant sur leur nature et leur importance.

* Avec la Communauté de Communes des Aspres:

En complément de sa contribution financière, et en accord avec la convention de partenariat et d'objectifs pluriannuels, et ses avenants, qui ont été signés entre l'Office de Tourisme et la Communauté de Commune des Aspres, la Collectivité met à disposition de l'Office divers moyens matériels.

Pour certaines de ces contributions volontaires, à défaut de renseignements quantitatifs suffisamment fiables et mesurables de part leur caractère atypique et des difficultés d'évaluation rencontrées, seule une information qualitative détaillée est apportée en annexe.

Sont mis à disposition:

- _ Le local de circuit de visite des Caves Byrrh et les boutiques attenantes d'une superficie de 8 321m2, propriété de la Collectivité, l'Office devant en assurer l'exploitation (promotion, visites guidées, gestion des boutiques).
- _ Depuis le 12 novembre 2014 suite au déménagement, l'Office utilise uniquement les bureaux au-dessus de la boutique du circuit de visites d'une surface de 70 m2.
- _ Depuis le 19 juin 2017 l'Office a ouvert une boutique située place Gabriel Péri à Thuir.
- _ Un terrain sur Castelnou sur lequel est édifié un abri, permettant à l'Office d'y exercer son activité sur le site.
- _ Divers équipements de bureau et matériels informatiques nécessaires à l'activité de l'Office.
- _ Un véhicule RENAULT KANGOO de 2 places mis en circulation le 01/03/2006.

* Avec les Etablissements Cusenier:

En accord avec la convention relative à l'exploitation du circuit de visite des caves Byrrh signée par l'Office avec la société Cusenier, la société Pernod et la Communauté de Communes des Aspres, la société Cusenier concède à l'Office de Tourisme l'usage de divers biens mobiliers dans le cadre de l'exploitation du circuit de visites, tels que:

- _ La mise à disposition d'affiches Byrrh,
- _ La concession à titre exclusif de la distribution des produits Byrrh dans le cadre de l'exploitation du circuit de visites,
- _ La sous-licence des Marques Byrrh,
- _ L'utilisation du nom de domaine Caves Byrrh.com.

En Euro

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, nous vous donnons une information globalisée portant sur le montant des rémunérations versées aux trois plus hauts cadres salariés de l'association. Ce montant s'est élevé à 66 656 € au titre de l'exercice clos le 31/12/25.

Rappel lié à l'incendie survenu en 2022 :

Le Conseil d'administration lors de sa réunion du 16/02/2023 avait pris la décision suivante résumée ci-après.

L'Office de Tourisme Aspres Thuir a été victime d'un incendie le 10/05/2022 qui a entraîné la fermeture des caves Byrrh du 10/05/2022 au 01/08/2022.

Le feu a eu des conséquences sur l'activité : les visites sont restées fermées avec un impact sur la boutique et le chiffre d'affaires habituellement réalisé.

Les experts chargés d'évaluer les conséquences du sinistre ont versé une indemnité globale de 203 133.50 €. Cette indemnité couvre :

- Une perte d'exploitation pour : 32 901.51€
- Le matériel détruit pour : 9 264.12€
- Une mesure de sauvetage pour : 160 967.87€

Avec cette dernière somme versée au titre de la mesure de sauvetage, l'Office de Tourisme s'est attaché à créer des outils de médiation permettant une réouverture du site à courte échéance. Une muséographie immersive a été étudiée, conçue et mise en œuvre à travers l'acquisition des outils suivants :

- Création d'une salle immersive en vidéo projection avec son et lumière,
- Réalisation de la tenture pour la salle de muséographie,
- Création d'une cloison pour séparer la zone incendiée du musée,
- Dépose de la structure acier pour installer la salle immersive,
- Mise en peinture de la cloison réalisée,
- Location de la nacelle,
- Habillage du mur du wagon.

Cette somme encaissée présentait un double caractère, elle a permis de relancer l'exploitation du site après sa réouverture grâce à cette nouvelle muséographie. Pour que les comptes annuels traduisent et respectent la notion d'image fidèle, cette somme de 160 967.87€ a été traitée à hauteur de 50% en subvention d'exploitation soit 80 483.94€ et à hauteur de 50% en subvention d'équipement soit 80 483.83 €.

La subvention d'investissement est repris au résultat au rythme des amortissements constatés.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général. L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisations des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

En Euro

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation	Fourchette des durées
Logiciel	1,00	
Matériel de bureau	4,00	
Mobilier	7,00	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Évaluation des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

En Euro

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

En Euro

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	93 632,87		1 260,00
TOTAL	93 632,87		1 260,00
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	12 717,50		
Installations générales, agencements et aménagements divers	370 913,86		37 249,58
Matériel de transport	17 826,76		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	109 509,62		10 730,98
TOTAL	510 967,74		47 980,56
TOTAL GENERAL	604 600,61		49 240,56
	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des immobs fin ex.
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles			94 892,87
TOTAL			94 892,87
Immobilisations corporelles			
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			12 717,50
Inst. générales, agencements et aménag. divers			408 163,44
Matériel de transport			17 826,76
Matériel de bureau, informatique & mobilier			120 240,60
TOTAL			558 948,30
TOTAL GENERAL			653 841,17

En Euro

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			87 513,90	3 829,85		91 343,75
TOTAL			87 513,90	3 829,85		91 343,75
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			5 368,12	799,30		6 167,42
Inst. générales, agencs divers			192 229,06	37 122,12		229 351,18
Matériel de transport			4 288,32	3 565,35		7 853,67
Matériel de bureau, informatique			98 251,66	6 059,54		104 311,20
TOTAL			300 137,16	47 546,31		347 683,47
TOTAL GENERAL			387 651,06	51 376,16		439 027,22

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	59 150,66	59 150,66	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 528,54	4 528,54	
Débiteurs divers	134 759,19	134 759,19	
Charges constatées d'avance	8 804,43	8 804,43	
TOTAL	207 242,82	207 242,82	

En Euro

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Montant

TOTAL

PRODUITS À RECEVOIR

Montant

Autres créances	1 098,86
TOTAL	1 098,86

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

7102 - OFFICE TOURISME ASPRES THUIR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	222 819,51		2 153,23		224 972,74
Excédent ou déficit de l'exercice	2 153,23		-53 028,08	2 153,23	-53 028,08
Subventions d'investissement	83 809,94		11 513,00	29 028,00	66 294,94
TOTAL	308 782,68		-37 208,62	33 334,46	238 239,60

ETAT DES PROVISIONS

7102 - OFFICE TOURISME ASPRES THUIR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Dotation reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
-----------------------------------	---	--------------------------------------	-----------------------------------

En Euro

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

7102 - OFFICE TOURISME ASPRES THUIR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	183 955,74	183 955,74		
Fournisseurs et comptes rattachés	100 997,30	100 997,30		
Personnel et comptes rattachés	39 410,00	39 410,00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 286,06	33 286,06		
Taxe sur la valeur ajoutée	24 766,02	24 766,02		
Autres impôts et taxes assimilées	1 766,83	1 766,83		
TOTAL	384 181,95	384 181,95		

En Euro

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fiscales et sociales	51 620,00
TOTAL	51 620,00